



FEDERATION FRANÇAISE DE BALL TRAP ET DE TIR A BALLE

14, rue Avaulée - 92240 MALAKOFF - Tel 01.41.41.05.05 - Fax 01.41.41.02.00

Email : secretariat@ffbt.asso.fr - internet : www.ffbt.asso.fr

Siret 34995832200035



CHARTRE EQUIPES DE FRANCE DTL

La FFBT avec le concours de son Ministère de tutelle, de ses partenaires et sponsors mais aussi de ses bénévoles s'engage à mettre tout en œuvre pour mettre à disposition des équipes de France des moyens favorables à une pratique de notre sport au plus haut niveau.

La présente charte est un document qui engage les tireurs retenus dans nos différentes équipes de France. Le non-respect de tout ou partie de cette charte pourra entraîner des sanctions sportives allant jusqu'à l'exclusion définitive des équipes de France.

La sélection en équipe de France est un honneur. La FFBT et ses compétiteurs s'engagent sur des valeurs communes afin de valoriser l'image de notre sport, de notre fédération et au-delà, du sport français en général.

Cet engagement est à la fois source de droits mais aussi d'obligations tant par l'engagement personnel de chacun dans la réussite de l'équipe de France que dans le respect des règles de vie collective.

Le comportement de nos sportifs dans leurs actes et leurs déclarations doit être exemplaire tant en compétition qu'en dehors de ces compétitions.

PRINCIPES RELATIFS AUX TIREURS RETENUS EN EQUIPES DE FRANCE

ETRE SELECTIONNE EN EQUIPE DE FRANCE

1. *Seront retenus les 5, 4 ou 3 meilleurs scores obtenus lors de la Sélection Nationale selon les catégories. En cas d'exæquos pour les dernières places qualificatives en équipe de France, le départage se fera par barrage soit une manche de 25 plateaux puis mort subite.*

Lors de la constitution des équipes de France, le staff technique se réserve le droit de choisir les tireurs retenus parmi les sélectionnables.

2. *Si je refuse d'intégrer l'équipe où j'ai été retenu sans motif avéré, je ne serai pas sélectionnable l'année suivante (N+1) quelle que soit la discipline. Cependant, il appartient à la commission de statuer sur mon cas si j'en présente la demande écrite justifiée.*

3. *En fonction des résultats obtenus lors de précédentes compétitions, le responsable de la commission sportive pourra remplacer les défaillants en faisant appel à d'autres tireurs du Club France dans l'ordre décroissant des résultats et suivant des critères tels que l'esprit d'équipe, facilité d'intégration, présentation, etc.*

4. *Je m'engage à participer au Championnat de France. Les scores obtenus seront pris en compte pour le calcul des points lors de la formation de l'Equipe inscrite aux Championnats restant à tirer. En cas de non-participation au Championnat de France, le tireur ne sera pas sélectionnable l'année suivante (N+1), et ceci quelle que soit la discipline.*

5. *Si je suis sélectionné (e), je m'engage à participer au Championnat d'Europe et au Championnat du Monde lorsqu'ils sont au calendrier international et que la FFBT décide d'y participer avec les équipes de France.*

REGLES APPLICABLES AUX TIREURS DES EQUIPES DE FRANCE

6. *Je respecte le planning d'entraînement élaboré par mon encadrement.*

7. *Je ne déroge à aucun moment au programme journalier prévu, sauf avec l'accord de l'encadrement. Je suis ponctuel à tous les rendez-vous fixés par l'encadrement. Je suis présent aux réunions techniques et d'organisation et je fais part de mes remarques dans l'intérêt général.*

8. *Je m'engage à adopter en toutes circonstances une attitude qui favorise l'esprit d'équipe et de bonne entente entre tous les membres du collectif France.*

9. *Je n'agis pas à titre personnel mais en tant que représentant de ma Fédération et de la France. Je recherche et j'agis en fonction de l'intérêt sportif général et du groupe Equipe de France, que je place avant mon intérêt personnel.*

10. *Je m'engage à respecter les règlements sportifs, les arbitres, les membres de l'organisation de la compétition et les autres compétiteurs.*

11. *Je respecte la dotation vestimentaire qui m'a été attribuée. En aucun cas, les tenues et le matériel attribués aux tireurs des Equipes de France ne peuvent être échangés ou donnés. Tout remplacement me sera facturé. Je ne manifeste pas mon appartenance à une marque commerciale. Toute publicité sur les dotations fédérales (vêtements, accessoires, ...) est formellement interdite.*

12. *Lors des déplacements, les tireurs ont l'obligation formelle d'utiliser l'ensemble des dotations en fonction des circonstances et des consignes données par l'encadrement.*

13. *Si la FFBT me dote d'un gilet de tir fédéral, son port est obligatoire à toutes mes participations en équipe de France. Je dois également le porter à toutes les compétitions FFBT et FITASC tant que je suis membre de l'équipe nationale. Si je ne suis plus qualifié en équipes de France, ce gilet ne pourra plus être utilisé sur les compétitions.*

14. *Je respecte les véhicules mis à ma disposition, en aucun cas je ne les utilise à des fins privées injustifiées.*

15. *Je suis respectueux de l'environnement matériel dans lequel je me trouve ; dans tous les cas je suis responsable financièrement des dégradations dont je suis l'auteur.*

16. *Je m'engage à respecter un devoir de réserve lors de mes commentaires sur tous les éléments liés à la compétition (organisation, accueil, hébergement, encadrement...). Si besoin, je fais part de mes critiques à l'encadrement, uniquement pendant les réunions techniques. Je m'abstiens d'adopter un comportement démonstratif verbalement et gestuellement sur le stand comme à l'extérieur.*

17. *Les accompagnateurs ne sont pas autorisés lors des déplacements des équipes de France (compétitions se déroulant en France ou à l'étranger).*

18. *Je participe obligatoirement aux repas pris avec le collectif France. Je fais preuve de ponctualité et je veille à ne pas quitter la table prématurément sauf cas de force majeure. Par courtoisie, je m'abstiens d'utiliser mon téléphone portable (ou autres écrans) pendant les repas. J'évite la consommation d'alcool*

pendant et en dehors des repas. Je reste dans l'enceinte de l'hôtel ou du stand afin de rester disponible à toutes sollicitations de l'encadrement. Les sorties ne sont pas autorisées sauf avec l'accord de l'encadrement.

19. Je signale à mon encadrement les problèmes physiques ou psychologiques qui pourraient influencer sur mes performances.

20. Je m'engage à ne jamais consommer de produits illicites ou dopants. Toute prise de produits interdits sera très sévèrement sanctionnée et le sportif fautif sera traduit devant la commission de discipline. En cas de prise de médicaments pour des raisons thérapeutiques et avant toute participation aux compétitions, il est fortement conseillé d'interroger le médecin fédéral.

21. Lors d'un déplacement pour un Championnat dans le cadre de l'Equipe de France, je m'engage à ne participer à aucune autre compétition organisée sur le même site ou à proximité.

22. Les primes offertes aux tireurs par les organisateurs seront, à l'issue de la compétition, collectées par la fédération qui en assurera la redistribution, à part égale, entre chaque membre de l'équipe de France. Les cadeaux (fusils ou objets divers) resteront acquis par le tireur. Les différentes démarches pour les récupérer seront à sa charge et ne devront en aucun cas perturber le bon déroulement du séjour des autres membres du groupe.

L'encadrement a tout pouvoir exécutoire pour mener à bien sa mission sportive.

En poursuivant ma demande d'inscription, je reconnais avoir pris connaissance et accepté la présente charte.